

<https://profdoc.iddocs.fr/spip.php?article73>

L'information-documentation et l'EMI (dossier)

- Professeur documentaliste : métier -

Date de mise en ligne : lundi 22 mai 2017

profdoc.iddocs.fr - prof' doc' - Creative Commons CC BY-NC-SA

La nouvelle circulaire de mission des professeurs documentalistes, du 28 mars 2017 [1], précise que ceux-ci « forment tous les élèves à l'information documentation et contribuent à leur formation en matière d'éducation aux médias et à l'information ».

A travers ce dossier, retrouvons les liens entre information-documentation et éducation aux médias et à l'information (EMI), à travers trois références analysées. Étudions ensuite la place de l'information-documentation dans les programmes scolaires.

[1. De l'osmose à l'intégration](#)

[2. Le référentiel EMI](#)

[3. La matrice EMI de Toulouse](#)

[4. Les programmes de cycle 2 et 3](#)

[4bis. Les orientations EMI de cycles 2 et 3](#)

[5. Les programmes de cycle 4 et de lycée](#)

Conclusion

L'information-documentation, pourtant reconnue comme domaine d'enseignement par le Ministère de l'Éducation nationale par la circulaire de mission des professeurs documentalistes du 28 mars 2017, et présente dans les programmes, n'en reste pas moins en quelque sorte clandestine, « qui existe, fonctionne, se fait de manière secrète, en dehors de ceux qui exercent l'autorité, à l'encontre des lois établies, de la procédure normale et licite » [2].

Les deux ralentisseurs au développement de l'information-documentation dans l'organisation des enseignements sont tous deux associés au principe de transversalité qui prévaut pour l'éducation aux médias et à l'information, dans laquelle est intégrée, par l'institution, l'information-documentation. Ce principe se définit par l'entrée numérique mise en valeur par la DNE, d'une part, qui soutient ce principe de transversalité de l'EMI depuis sa création. Il se définit aussi par l'entrée médiatique, au sens des médias d'information, des réseaux sociaux et des pratiques, d'autre part, soutenue par le CLEMI. Le dossier EMI d'Eduscol est une parfaite illustration du premier ralentisseur [3], sans mention de l'information-documentation, avec une référence aux professeurs documentalistes essentiellement dans la présentation d'exemples de séquences, non pas dans l'organisation ou la responsabilité concrètes de l'EMI ou de l'information-documentation qui lui est associée, avec enfin une focalisation sur le numérique. Le dossier de presse proposé par le CLEMI en janvier 2017 [4], mais aussi la publication éditoriale de cette approche par les *Cahiers pédagogiques* en mars 2017, sont deux illustrations du deuxième ralentisseur, avec une extension problématique de l'éducation aux médias vers l'éducation aux médias et à l'information, perceptible dans le CLEMI depuis 2012, sans légitimité ou pertinence pour cela, en amenant davantage de confusion et de transversalité que jamais, sans autre conclusion des 30 dernières années qu'une volonté d'amplification de ce qui ne fonctionne pas.

Mais la publication de la circulaire de mission doit nous permettre, non pas d'atteindre une vitesse de croisière, mais d'accélérer, en appuyant la légitimité de formations spécifiques exigeantes pour la profession, en continuant la réflexion didactique sur les savoirs à transmettre aux élèves, en revendiquant les moyens horaires de ces apprentissages, en soutenant la nécessité de recrutements, mais aussi en se dégageant d'un paysage de « projets » ponctuels qui ne s'inscrivent dans aucune progression systématique, condition *sine qua non* pour la transmission des savoirs à tous les élèves. C'est une proposition de ce dossier que de pouvoir disposer déjà d'une lecture critique actualisée des textes officiels et associatifs des contenus info-documentaires à développer.

[1] MEN. Les missions des professeurs documentalistes. Circulaire n° 2017-051 du 28-3-2017. In Education.gouv.fr [en ligne], 2017. Disponible sur : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=114733

[2] Selon le TLFi, sur : <http://stella.atilf.fr/>

[3] Disponible sur : <http://eduscol.education.fr/pid29737/education-aux-medias-et-a-l-information.html>

[4] Disponible sur : http://www.clemi.fr/fileadmin/user_upload/Dossier_de_Presse_novembre_2016_CLEMI.pdf